

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 8 MARS 2016 à 20 HEURES

Absents excusés : Jocelyne PROVENT donne sa procuration à Patrick MILLION- BRODAZ, Philippe GACHE donne sa procuration à François MOIROUD, Laurence CORNUT donne sa procuration à Cécile CELEYRON, Marie-Rose DLOUHY donne sa procuration à Elsa ECHANTILLAC , Chantal BIDAL donne sa procuration à René PADERNOZ, Robert COUTURIER, Aurore COQUEL, Valérie ALMAIDA.

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

En préambule, le maire fait une communication : Il explique les demandes de Valérie ALMAIDA et de William RODRIGUEZ de se désinscrire, pour des raisons d'organisation professionnelle, des commissions qu'ils avaient intégrées au début du mandat.

Il est ensuite procédé à l'approbation du compte rendu de la séance de février 2016 et il est rappelé l'erreur que comportait la rédaction concernant le vote en vue de traiter d'une question non inscrite à l'ordre du jour : s'agissant du vote contre de Cécile CELEYRON par procuration, il fallait lire Laurence CORNUT (qui avait bien donné sa procuration) et non Aurore COQUEL comme indiqué dans le compte rendu.

ORDRE DU JOUR /

I / VOTE des BUDGETS 2016

Le vote du budget principal notamment se fait dans une certaine urgence imposée par la production de factures imputables à la section d'investissement et générées par les travaux d'aménagement de l'Entrée Nord et ceux de réhabilitation du Clos des Capucins. Le quart des crédits ouverts en février 2016 par délibération a été consommé et il est urgent d'ouvrir de nouveaux crédits pour ne pas impacter les entreprises concernées par ces travaux

1/ BUDGET GENERAL 2016.

Section de fonctionnement :

Le budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 341 518 €**

Concernant le produit de la fiscalité locale, principale recette de la section de fonctionnement de la commune, les élus décident et votent à l'unanimité le maintien des taux d'imposition de 2015 qui se déclinent comme suit :

	<u>TAUX 2016</u>
Taxe d'habitation	11,32%
Taxe foncière- (bâti)	12,73%
Taxe foncière- (non bâti)	52,26%
CFE	19,12%

Votes : pour : 20 (dont 5 procurations) contre : 0 abstention : 0

L'excédent prévisionnel de fonctionnement qui se dégage du budget principal 2016 (chapitre recettes moins chapitre dépenses) est d'un montant de **321 968 €** qui, ajouté à **l'excédent réel** issu du compte administratif de 2015 (différence entre l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de l'année écoulée, amputée de l'affectation des résultats) d'un montant de **800 794.85 €**, permet de dégager **une capacité d'autofinancement pour investir en 2016 d'un montant arrondi à 1 122 760 €.**

En section d'investissement, il est prévu d'affecter ce résultat comme suit :

Remboursement du capital des emprunts, avance au budget de la zone du Flon, poursuite des travaux de l'aménagement de l'entrée NORD et de ceux du Clos des Capucins, lancement des travaux de renaturation écologique du marais de Lagneux, co financement du giratoire de Landrecin, réfection du beffroi de l'Eglise, réalisation d'un plateau multi sports et un ensemble de travaux divers : accessibilité dans les bâtiments, accès PMR de trottoirs, diagnostic énergétique à l'école élémentaire, achat d'une action à la SEM-PFMCA, financement de l'acquisition de l'immeuble près du cimetière, aménagement du parking face à la maison de retraite, achat d'ordinateurs pour la bibliothèque et de divers matériels pour la bibliothèque, l'école et les services techniques et enfin révision du PLU.

Les recettes nouvelles d'investissement d'un montant de 1 455 138€ composées de subventions, de remboursements de TVA , auxquelles viennent s'ajouter le prêt de 150 000 € (affecté au financement du giratoire de Landrecin) et la

capacité d'autofinancement de 1 122 760 €, permettent de réaliser l'ensemble des programmes énumérés ci-dessus .

Le budget de la section d'investissement s'équilibre à la somme de: **2749 898 €**.

Le budget primitif 2016 est voté dans sa globalité comme suit :

Votes : pour : 16 (dont 3 procurations) **contre** : 0 **abstention** : 4(dont 2 procurations- Patrick MILLION BRODAZ et Jocelyne PROVENT, François MOIROUD et Philippe GACHE)

2/ BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **325 416.92 €**. La principale recette étant le produit des services (redevances d'assainissement pour 177 700€)

L'excédent prévisionnel qui se dégage de la section d'exploitation est d'un montant de **88 386.81 €**, qui, ajouté à l'excédent réel du compte administratif de 2015 d'un montant de : **112 165.12€**, permet de dégager une **capacité d'autofinancement** arrondie à **200 552 €**.

Les investissements réalisés seront les travaux de raccordement des eaux usées de la coopérative laitière à la nouvelle conduite d'Ameysin, la réfection du réseau d'eaux usées de la cour du Marquis et l'équipement de déversoirs d'orages.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **357 148.85 €**.

Votes : pour : 20 (dont 5 procurations) **contre** : 0 **abstention** : 0

3/BUDGET CHAUFFERIE BOIS 2016 :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **166 918 €**. La principale ressource étant la vente d'énergie aux bâtiments publics et privés pour **111 786 €**.

Le budget d'investissement est uniquement affecté au remboursement du capital de l'emprunt et quelques travaux sur la chaufferie (dont l'achat d'un ballon d'eau chaude supplémentaire). Il est discuté le contenu de la section : dépenses d'investissement et évoqué le prêt originel contracté auprès du Crédit agricole au moment de la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur pour un montant de 500 000€ au taux de 4,55 % sur 18 ans en 2011. Les annuités élevées

de cet emprunt impactent le montant des charges de fonctionnement en termes de financement des intérêts, il a donc été convenu de diminuer ces coûts. L'établissement bancaire ne pouvant accéder à cette demande autrement qu'en reconduisant un nouveau prêt sur une plus longue durée (24 ans) avec un taux de 4.70%, il a été envisagé de résilier le contrat et le remboursement du capital restant dû (404 694.57 €) sachant que la pénalité de sortie du prêt appliquée est de 83 000 €.

Après diverses simulations, il est proposé de rembourser par anticipation le prêt contracté au Crédit Agricole et de contracter un nouveau prêt à la banque postale permettant la réalisation d'une économie substantielle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le maire à signer le nouveau contrat de prêt d'un montant de 500 000 euros au taux de 1.89 % à la Banque postale sur une durée de 20 ans (ce montant permettra le financement du capital restant dû, de la pénalité et de l'acquisition du ballon d'eau chaude)

L'autofinancement dégagé en fonctionnement par l'excédent prévisionnel d'un montant de 60 916,06€ amputé du déficit d'investissement 2015 d'un montant de 12 397.89€ permettra de financer une partie de la section investissement qui s'équilibre à la somme de 568 968.06 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote le budget chaufferie bois 2016 et le principe du nouveau prêt aux conditions énoncées

Votes : pour : 20 (dont 5 procurations) **contre** : 0 **abstention** : 0

4/ BUDGET ZONE DU FLON

Ce budget reste pour l'heure un document de gestion de stocks des terrains acquis uniquement car aucune opération de travaux n'y figure.

La section de fonctionnement s'élève en dépenses à 15809.72€, comprenant principalement les intérêts de deux prêts (150 000€ en 2013 et 433 000 € en 2014) pour l'acquisition des terrains constituant la réserve foncière de la zone du Flon destinée originellement à la construction de 168 logements

En recettes, elle s'élève à 5 136.06 €

De même la section d'investissement s'équilibre à la somme de 441 461.64 €, qui, prévoit la consolidation du prêt relais contracté à la Caisse d'épargne en 2014 pour une durée de 3 ans et le remboursement du capital de l'emprunt dû en

2016 (8 461.64 €). Néanmoins, compte tenu des taux d'intérêt en baisse, il a été convenu de renégocier le prêt de 150 000€ et de consolider le prêt de 433 000 €, en conduisant des négociations auprès de différents établissements bancaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE le budget Zone du Flon 2016 tel que présenté et VALIDE d'ores et déjà le principe de la consolidation de l'EMPRUNT de 433 000 euros et le rachat du prêt de 150 000 euros, dans les meilleures conditions qui soient de manière à diminuer la charge financière impactant le budget.

Votes : pour : 20 (dont 5 procurations) **contre** : 0 **abstention** : 0

II / DELIBERATIONS :

1/ Avenants travaux Clos des Capucins

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le maire à signer les avenants, en plus et en moins, inhérents au marché de travaux de rénovation du Clos des Capucins comme suit.

LOT 1 - Entreprise NOMBRET	-	2 111.50	(en moins)
LOT 2 ALP'ACIER	-	324.00	
LOT 3 Confort Loisirs	+	722.45	(en plus)
LOT 4 COUTURIER	-	443.60	
LOT 5 CLEMENT DÉCOR	-	359.11	
LOT 6 CLEMENT DÉCOR	-	780.00	
LOT 7 AMP	-	924.00	
LOT 8 PBS	+	702.00	
LOT 9 TECHNIQUE SAVOIE	+	2 788.34	
LOT 10 NOVAL ELEC	+	2 693.24	

Soit un montant de l'avenant global : + 1963.82 (total en plus)

Votes : pour :20 (dont 5 procurations) **contre** : 0 **abstention** : 0

2/ CHOIX D'UN PRESTATAIRE – Mission géotechnique

En vue d'optimiser la commande de travaux de renaturation écologique du marais, parfaire la mission de maîtrise d'œuvre et assurer une maîtrise des coûts, il convient de passer commande d'une mission géotechnique complémentaire à la maîtrise d'œuvre.

Après consultation de trois prestataires et après avoir entendu les résultats, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre mieux disante du bureau d'études ALPES INGE pour un montant de 4780 € et 450 € la vacation supplémentaire et AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir.

Votes : pour : 19 (dont 5 procurations) **contre** : 0 **abstention** : 1
(Christian Chapeau qui volontairement ne prend pas part au vote)

4/ Demande de subvention : réaménagement du rez de chaussée de la mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du : **Soutien à l'investissement public local**, fonds mis en place par l'Etat en vue de favoriser la relance de l'économie. Cette aide permettait, à moindre coût, de réaliser le réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie (accueil du public, salle de réunion en vue d'accueillir les mariages et les réunions de conseil municipal dans des conditions optimales et le hall d'entrée en favorisant l'accès aux personnes à mobilité réduite) le coût des travaux est évalué à 100 000 euros TTC dont la maîtrise d'œuvre (10 000€TTC) et le taux de subvention est de 25%

Votes : pour : 20 (dont 5 procurations) **contre** : 0 **abstention** : 0

5/SIGNATURE d'une CONVENTION pour délivrance d'une concession de mise à disposition de deux places de stationnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le maire à signer une convention pour mise à disposition de deux places de stationnement en surface dans le parking public sis place du stade avec prise d'effet à la date de la signature de l'autorisation d'urbanisme déposée par un pétitionnaire pour la réhabilitation d'un immeuble.

Le montant forfaitaire est de 140 € la place pour une année et la durée de la convention est fixée à 15 ans.

Votes : pour : 19 (dont 5 procurations) **contre** : 0
(Robert Legrand)

abstention : 1

6/ Approbation de liste des critères relatifs à l'entretien d'évaluation des agents de la collectivité

Le conseil municipal après en avoir délibéré, VALIDE les critères énumérés dans le document de procédure d'évaluation, destiné à remplacer la notation des agents en fin d'année. Cette note donnée par la maire aux agents de la collectivité est en vigueur dans les collectivités depuis fort longtemps sera donc remplacé par une véritable évaluation à laquelle l'agent est totalement associé.

Votes : pour : 20 (dont 5 procurations) **contre** : 0

abstention : 0

III - QUESTIONS DIVERSES

1/ Révision du PLU

La procédure de révision sera activée cette année et il est probable que la contractualisation d'une mission de maîtrise d'œuvre avec un architecte urbaniste soit mutualisée avec une autre collectivité concernée elle aussi par la révision de son PLU

2/ Regroupement des intercommunalités

Le maire rappelle l'amendement qui a été transmis par la Communauté de Communes de YENNE à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale motivant la décision de ne pas vouloir accéder au regroupement tel que le prévoit le schéma transmis par le Préfet. Dès la fin mars, la commission aura statué sur l'ensemble des propositions et amendements et nous serons fixés sur le sort de l'intercommunalité de YENNE.

Chacun a pu découvrir, inséré dans le bulletin municipal, un questionnaire concernant ce sujet très important car impactant l'avenir proche de notre secteur.

3/ Communication :

Jean-Marc WATIER nous informe que le bulletin d'information municipale relooké est en cours de distribution par la Poste et que le site internet de la commune, en cours de refonte totale devrait être mis en ligne fin mai dans sa nouvelle version

4/ Occupation des locaux communaux par le centre de loisirs :

Elsa ECHANTILLAC explique la demande du Centre de Loisirs de la Communauté de Communes, de pouvoir occuper certains locaux de la commune, dont les salles déjà dédiée à la garderie péri -scolaire et aux TAP, entre autres, dans les deux écoles et les locaux du restaurant scolaire. Les conditions de l'actuel accueil du centre de loisirs dans le collège Charles Dullin, ne permettant plus d'obtenir l'agrément requis, il a été décidé d'étudier la solution préconisée avec l'ensemble des partenaires.

Elsa ECHANTILLAC rappelle également l'invitation à soutenir l'association « Tous avec Clément » et notamment le passage à YENNE de Gérard PROTEAU, qui pour défendre la cause de la lutte contre le cancer parcourra 7350 kms en « roller ski » à travers 16 pays entre le 12 mars et le 25 juin. Il arrivera à Yenne le 19 mars aux environs de 16 heures sur la place Charles Dullin et il est souhaité que tous lui réservions un accueil chaleureux

4/ Marché hebdomadaire :

Il est envisagé la création d'un groupe de travail en vue de réorganiser le marché actuel et de lui associer un marché de produits locaux. Ce groupe est piloté par Cécile Celeyron qui demande aux élus volontaires de rejoindre le groupe.

PROCHAINES DATES

MARDI GRAS: 12 mars 2016 à partir de 14 heures au départ de la salle polyvalente

REPAS des ANCIENS : le 26 mars à partir de midi à la salle polyvalente.

CEREMONIE du 19 mars à 17 heures

La population et le conseil municipal sont invités à se rassembler autour du monument aux morts en vue de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Prochaine séance de Conseil municipal : le 5 avril 2016 à 20 heures

